

RECTORAT
BUREAU VOIE PROFESSIONNELLE
BUREAU 108
67975 STRASBOURG CEDEX 9
Tél. : 03 88 23 34 63
Mél. : priscilia.friant@ac-strasbourg.fr

MONSIEUR BILZ Louis
35 Route de Kintzheim
67730 CHATENOIS

Né le : 04/10/2003
Etablissement : LPO LE CORBUSIER - ILLKIRCH-GRAFF. CEDEX
(0672198A)

Spécialité : Couvreur

Veillez vous présenter **30** minutes avant le début de chaque épreuve, aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous, muni (e) de cette convocation et de votre pièce d'identité.

LPO LE CORBUSIER - LPO LE CORBUSIER - 15 RUE LIXENBUHL 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Français - (E5-A)	Le jeudi 11 mai 2023 à 09:00	Durée : 3H00	Salle : E201 (E/LPO LE CORBUSIER)
Histoire - Géographie - (E5-B)	Le jeudi 11 mai 2023 à 09:00	Durée : 3H00	Salle : E201 (E/LPO LE CORBUSIER)
Etude technologique, préparation et suivi d'une réalisation - (E1-A)	Le mardi 30 mai 2023 à 08:30	Durée : 4H00	Salle : N008 (N/LPO LE CORBUSIER)

LPO EMILE MATHIS 2A rue du marais BP 9 67311 SCHILTIGHEIM CEDEX

Sciences physiques et chimiques - (E4-B)	Le jeudi 01 juin 2023 à 08:00	Durée : 1H00	
Commission : SPC1			
Mathématiques - (E4-A)	Le jeudi 01 juin 2023 à 10:00	Durée : 1H00	

Commission : MATHS1

LPO LE CORBUSIER 15 RUE LIXENBUHL BP 10133 67404 ILLKIRCH-GRAFF. CEDEX

Réalisation et mise en oeuvre - (E2)	Le lundi 12 juin 2023 à 08:30 Le mardi 13 juin 2023 à 08:30 Le mercredi 14 juin 2023 à 08:30	Durée : 8H30 Durée : 8H30 Durée : 8H30	
--------------------------------------	---	--	--

Commission : PR115

Présentation d'un rapport d'activités - (E1-B)	Le jeudi 15 juin 2023 à 10:00	Durée : 0H30	
--	--------------------------------------	--------------	--

Commission : PR114

ATTENTION

ESPACE A CONSULTER OBLIGATOIREMENT POUR PRENDRE CONNAISSANCE DES DATES ET MODALITES DE DEPOT DE DOSSIERS, DU MATERIEL CANDIDAT ET AUTRES INFORMATIONS INDISPENSABLES POUR LES EPREUVES PONCTUELLES :
<https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/NwZnANpr4B99Zaa>

EXAMENS PROFESSIONNELS – SESSION 2023

DOSSIER ET MATÉRIEL A PREVOIR PAR LES CANDIDATS

Tres important : il est de la responsabilité du candidat de s'assurer, en consultant les éléments transmis par courriel et/ou mis en ligne sur le site de l'académie (page de l'examen présenté), qu'il a bien pris connaissance des consignes applicables, du matériel à apporter, et des modalités de dépôt de dossier pour les épreuves orales.

Les documents à consulter impérativement pour le déroulement des épreuves ponctuelles sont consultables ici :

<https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/NwZnANpr4B99Zaa>

- Dans tous les cas le candidat se munira des éléments suivants :
- Matériel d'écriture habituel (règle, crayon, taille crayon, feutres, crayons de couleur très fins, compas, équerre, rapporteur d'angles)
- Calculatrice réglementaire avec mode examen ou type collègue (utilisable lorsque le sujet ne l'exclut pas)
- **Toutes les listes de matériel spécifiques à chaque spécialité et épreuve seront consultables via le lien précité (mise en ligne progressive entre mi mars et fin avril**

SESSION DE REMPLACEMENT

Si vous n'avez pas pu passer la totalité des épreuves de la session de juin 2023 pour cas de force majeure qui devra être justifié, vous pourrez solliciter auprès de Monsieur le Recteur, l'autorisation de passer les épreuves de remplacement en septembre 2023. Il vous appartient d'adresser à la Division des Examens et Concours – Bureau de la voie professionnelle – 6 rue de la Toussaint – 67975 Strasbourg Cedex 9 en LRAR **au plus tard le 03 juillet 2023 (via votre établissement si vous êtes scolarisé)**, dans une enveloppe précisant « inscription à la session de remplacement » :

- Le formulaire de demande téléchargeable à compter du 15 mai 2023 sur le lien nuage précité ;
- L'original de la convocation ;
- Tout document pouvant justifier l'absence (certificat médical, bulletin d'hospitalisation ...).

RAPPEL DES CONSIGNES ESSENTIELLES # COVID

- **SE CONFORMER AUX CONSIGNES SANITAIRES APPLICABLES AU MOMENT DE L'ÉPREUVE**
 - Utilisation systématique de **son matériel personnel**, notamment pour émerger
 - Respect de la **distance minimale d'un mètre** entre les personnes,
 - **Interdiction des contacts sociaux physiques** : ne pas se serrer les mains, ne pas s'embrasser pour se saluer, pas d'accolade ;
 - **Se nettoyer régulièrement les mains** avec du gel hydro-alcoolique ou du savon ;
 - Pour ne pas créer d'attroupements vous êtes invités à quitter immédiatement l'établissement, à ne pas stationner à l'extérieur des salles d'examen ou des bâtiments
- Si des **symptômes apparaissent** au début ou en cours de la journée, en informer immédiatement le chef de centre.